

Les curistes retrouvent le chemin des stations thermales

CORRESPONDANTE À CLERMONT-FERRAND SYLVIE JOLIVET - LES ECHOS | LE 19/06/2015

• Avec 550.000 curistes, la fréquentation des 90 stations thermales a augmenté de 1,5 % en 2014. • Les stations misent sur la recherche pour tenter de prouver leur efficacité.

Les dirigeants de stations thermales ont retrouvé le sourire. Les curistes sont de retour ! En cinq ans, le nombre de journées de cures médicales a bondi de 11 %. 550.000 curistes ont effectué les trois semaines de soin en 2014, soit une progression de 1,5 % par rapport à 2013. Critiquées, les cures médicales, dont le protocole est strictement défini par les textes (lire lexique), continuent de lutter pour maintenir leur niveau de prise en charge par la Sécurité sociale et les mutuelles. Le remboursement à 65 % est assuré jusqu'en 2018. Mais le sujet chaud du moment est le remboursement par les mutuelles. La Fédération française des curistes médicalisés a multiplié les alertes sur le fait que le thermalisme ne figure pas sur la liste minimale des soins couverts par les futures assurances complémentaires de santé obligatoires à partir du 1er janvier 2016. « Le risque est grand que l'ensemble des assurances complémentaires santé ne s'aligne sur cette mesure. Les salariés devront payer 300 euros de leur poche pour accéder aux soins thermaux », a écrit la fédération aux députés en mai dernier.

L'enjeu est de taille. La France compte 90 stations thermales et presque 10 millions de journées de soin sont délivrées tous les ans, selon les chiffres du Conseil national des établissements thermaux. Les professionnels mettent en avant le fait que 100 curistes supplémentaires génèrent 10 emplois nouveaux, le plus souvent dans des communes de moins de 5.000 habitants où se trouvent les sources. Les curistes sont des personnes atteintes de maladies chroniques : rhumatismes, maladies cardio-artérielles ou des voies respiratoires, pathologies intestinales ou urinaires.

Efficacité démontrée

Les stations ont consenti ces dernières années 250 millions d'euros d'investissements de modernisation. La ville de Châtel-Guyon a ainsi lancé un appel à projets en janvier dernier pour la construction d'un nouvel établissement qui prendra le relais des thermes actuels construits dans les années 1980. Objectif : doubler la capacité d'accueil avec un bâtiment nouvelle génération doté d'un espace consacré à l'innovation.

La station de Balaruc-les-Bains, qui accueille plus de 46.000 curistes par an, a, elle, investi 60 millions dans de nouveaux bâtiments aux bords de l'étang de Thau dotés de 350 cabines et de 5 bassins. Les établissements ont surfé sur la vague du thermoludisme, constate Danielle Faure-Imbert, médecin et présidente de Thermauvergne, qui regroupe des stations auvergnates, limousines et bourguignonnes. Mais depuis peu, assure-t-elle, « le vent a tourné ». Autrement dit, la cure médicale, la vraie, regagne du terrain. Un retour en grâce qui doit beaucoup au vieillissement de la population.

Les communes et établissements thermaux ont aussi misé sur la recherche. Objectif : tenter de prouver l'efficacité médicale de leurs cures, ce que l'on appelle le « service médical rendu » (SMR). Regroupés au sein de l'Association française pour la recherche thermale (AFRETh), ils ont, en dix ans, financé plus d'une trentaine d'études scientifiques. Un investissement de 11 millions d'euros. « Ces études ont démontré qu'une cure thermale est au moins aussi efficace que la thérapie de référence, c'est-à-dire la prise de médicaments », assure Claude-Eugène Bouvier, coordinateur de l'AFRETh. Le SMR des cures thermales a été prouvé par exemple dans la prise en charge du surpoids et de l'obésité, de l'arthrose du genou ou encore de l'insuffisance veineuse.

Dernier créneau : l'éducation à la santé. En Auvergne, le cahier des charges de ces nouvelles stations dites « de pleine santé » est en cours de rédaction.



Lexique

Une cure thermale, qui s'appuie sur les vertus d'une eau minérale, est prescrite par un médecin, comme alternative ou complément des médicaments. Les soins thermaux (bains, douches, massages...) sont prodigués sous surveillance médicale pendant dix-huit jours. Depuis 1947, ces cures sont prises en charge par la Sécurité sociale. Les conventions liant l'Assurance-maladie et les établissements thermaux sont régulièrement révisées.

Le thermoludisme n'a pas une vocation de soin mais de bien-être. Il allie les vertus de l'eau thermale avec différents jeux d'eau hydromassants.

La thalassothérapie utilise, sous surveillance médicale, dans un but préventif et curatif, les bienfaits du milieu marin (climat, eau de mer, boues marines, algues).

Correspondante à Clermont-Ferrand Sylvie Jolivet